

Soutenir les adultes en formation

À Genève, jusqu'au 1^{er} juin 2022, les adultes en emploi et qui visent une AFP ou un CFC voient leur salaire être pris en charge en totalité.

Eliane Schneider

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) Genève

La prise en charge d'une partie de la perte de gain du salaire des personnes en formation existe depuis plusieurs années déjà à Genève. «Mais aujourd'hui, dans le contexte économique et sanitaire que nous traversons, il a paru essentiel à la Fondation pour la formation professionnelle et continue (FFPC) de soutenir davantage les entreprises et les personnes en formation, en prenant en charge 100% de la perte de gain», lance Nicolas Rufener, président de cette Fondation qui fait collaborer État, syndicat et patronat en faveur de la formation professionnelle et continue.

La décision de passer de 50% à 100% de la prise en charge du salaire a été prise en urgence et en partenariat avec tous les acteurs de la formation. Cette mesure exceptionnelle et temporaire jusqu'au 1^{er} juin 2022 est en vigueur pour toutes les formations, tous domaines confondus.

Employabilité renforcée

Sabrina Cohen Dumani, directrice de la FFPC, explique pourquoi cette mesure concerne les adultes en emploi qui souhaitent obtenir une AFP ou un CFC: «L'employabilité s'améliore alors considérablement et la formation augmente les chances de garder son emploi.



La mesure est en vigueur pour toutes les formations, tous domaines confondus. GETTY IMAGES

Une solution gagnant-gagnant

● Trois questions à Dao Nguyen, directrice du Service de la formation continue à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) à Genève, et à Alexandre Epalle, président de la «task force Employabilité» lancée par le gouvernement genevois en novembre 2020.

En quoi employeurs et employés s'y retrouvent?

Dao Nguyen: L'employé maintient son salaire tout en se qualifiant. L'employeur, lui, n'a plus de contrainte financière et va bénéficier d'un personnel qualifié au terme de la formation de ce dernier. C'est gagnant-gagnant pour les deux parties.

L'incertitude est encore de mise dans de nombreuses entreprises: est-ce le bon moment de se former?

Alexandre Epalle: Oui, le moment est propice. De nombreux outils permettent une qualification ou une reconversion professionnelle. Par exemple, le Service des bourses et des prêts d'études propose une bourse aux personnes en reconversion, sans limite d'âge. Une personne au chômage peut également bénéficier d'une subvention à la formation professionnelle qui comble le delta entre un salaire d'apprenti et un salaire professionnel. Enfin, la nouvelle mesure de la Fondation pour la formation professionnelle et continue

(FFPC) concernant le paiement total de la perte de gain (*lire ci-contre*) est vraiment à saluer.

La situation en matière de formation pour adultes évolue-t-elle?

Alexandre Epalle: Oui, nous avons informé la FFPC de la crainte d'abandons de formation ou de renoncements pour l'obtention de l'AFP ou du CFC. La pression de l'économie sur les employés (rappelés au travail) est forte, et compréhensible. Notre impulsion a permis aux partenaires de la formation d'être mis au courant de cette situation critique. La FFPC a agi rapidement et la perte de gain est prise en charge à 100%. **E.S.**

C'est le thème majeur de la nouvelle économie, qui automatisera toutes les tâches standardisées de plus de dix secondes. Sachant que des secteurs entiers seront impactés, comme le travail de bureau ou la vente, la formation continue et de reconversion va permettre, en amont, de préparer activement cette transition».

«Ça en vaut la peine!»

En écho, Daniel Cruz Vidaurre, futur employé en cuisine AFP, aujourd'hui en pleine période d'exams, raconte: «Ma formation a duré un an et demi, pendant laquelle je me suis absenté tous les mercredis. C'est la première fois que je me forme: ça en vaut la peine! À tel point que je prends suffisamment confiance en moi pour viser le CFC de cuisinier. Même si l'organisation au travail, comme en famille, n'est jamais évidente.»

Plus d'information

www.ffpc.ch
www.citedesmetiers.ch
www.orientation.ch

Se former en RHT, c'est possible

«Les personnes en réduction d'horaire de travail (RHT) peuvent se former, sur demande de l'employeur. Toutefois, l'Office cantonal de l'emploi (OCE) de Genève doit donner son accord», explique Caroll Singarella, directrice du Service des mesures pour l'emploi. L'autorisation peut être octroyée à certaines conditions. Le perfectionnement professionnel doit procurer des connaissances ou des techniques de travail dont le travailleur peut tirer profit également lors d'un changement d'emploi. Il doit être organisé par des personnes compétentes selon un programme établi à l'avance. Il doit être rigoureusement séparé

de l'activité usuelle de l'entreprise. Et il ne doit pas servir les intérêts exclusifs ou prépondérants de l'employeur. En revanche, si le travailleur souhaite entreprendre une formation de lui-même, sans l'aval de son employeur, la formation n'est pas possible. Quoi qu'il en soit, les coûts de la formation ne sont pas pris en charge par l'assurance chômage. **E.S.**

Plus d'informations

Service des mesures pour l'emploi (SPME), 16, rue des Gares, Genève
Tél. 022 546 37 50.
courriel: info.oce@etat.ge.ch